

**République Française**

**Département de l'Ardèche**

**Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse**

**Extrait du registre des délibérations du comité syndical.**

**Séance du Mardi 14 juin 2022**

**N° 858 | 2022**

**Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent par le Conseil Départemental de l'Ardèche**

Nombre de représentants au Comité Syndical : 12		Nombre total de voix du Comité Syndical : 18	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents avec voix délibérative :	1	Présents avec voix délibérative :	3
Représentés par un pouvoir :	0	Représentés par un pouvoir :	3
Votants :	1	Votants :	6
Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	3	Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	6
Suffrages exprimés :	3	Suffrages exprimés :	6
<b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 7</b>		<b>Total des suffrages exprimés :</b>	<b>9</b>

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quatorze juin à dix-sept heures, en salle d'honneur de la mairie de Tournon-sur-Rhône, et après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du 7 juin 2022, le comité syndical s'est réuni en séance de droit, sous la présidence de Monsieur Paul Barbary. Le quorum, fixé à la moitié + 1 de ses membres (soit 7 personnes présentes ou représentées), était atteint (8 élus présents).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Pascale BORDE PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire)  
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (titulaire)

2. *Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :*

Mesdames : Véronique Chaize (donne son pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE)  
Messieurs : Philippe EUVRARD (donne son pouvoir à Paul BARBARY), Emile LOUCHE (donne son pouvoir à Paul BARBARY)

**Etaient présents sans voix délibérative :**

1. *Elus des communes, des EPCI et du Département :*

Madame Monique Lépine (Serrières), Danielle Lecomte (Tain-l'Hermitage)

2. *Autres présents :*

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE, Amandine Riant  
Messieurs : Lionel MARIANI, Arzel MARCINKOWSKI, Michel ROTTERDAM

**Etaient absents ou excusés :**

1. *Elus du comité syndical :*

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire), Anne CHANTEREAU (suppléante), Isabelle FREICHE (suppléante), Barbara TUTIER (suppléante), Françoise RIEU FROMENTIN (suppléante), Christelle REYNAUD (suppléante), Martine ROUMEZY (titulaire), Laetitia BOURJAT (suppléante),  
Messieurs : Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Christian FEROUSSIER (titulaire), Patrick OLAGNE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant), Ronan PHILIPPE (titulaire)

**Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition  
Départementale de l'Ardèche**

**Le comité syndical,**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales
- le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L512-12 à L512-15
- le Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- le projet de convention, ci-annexé, adopté par le conseil départemental de l'Ardèche ;

**Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :**

- « Je sou mets à l'approbation du comité syndical une convention relative à la mise à disposition d'un agent du Conseil Départemental de l'Ardèche auprès du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.
- Comme précisé dans l'annexe jointe, le Conseil Départemental de l'Ardèche met à disposition un agent à temps complet, chargé de la mission de « *conduite des changements stratégiques et gestion financière* ». Cette mise à disposition est d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 et sera gracieuse, le Syndicat Mixte étant exonéré de l'obligation de remboursement de la rémunération de l'agent et des cotisations et contributions.
- Cet emploi relève de la Catégorie A.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :
  - o D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée et relative à la mise à disposition d'un agent du Conseil Départemental de l'Ardèche auprès du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse ;
  - o DE M'AUTORISER à signer celle-ci.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. »

**Après en avoir délibéré par :**

**9 vote(s) « POUR »**

**0 vote(s) « CONTRE »**

**0 abstention(s)**

- o APPROUVE les termes de la convention ci-annexée et relative à la mise à disposition d'un agent du Conseil Départemental de l'Ardèche auprès du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse ;
- o DE M'AUTORISER à signer celle-ci.

**Pour extrait certifié conforme,**



**Le Président du Syndicat Mixte.**